

MAIRIE d'YSSANDON
19310 YSSANDON

Téléphone : 05-55-25-11-73
Email : yssandon@mairie19.fr

DECISION DU MAIRE

OBJET : Virements de crédits

Le Maire de la commune d'Yssandon,

Vu la délibération n° DE2024-14, en date du 29/03/2024, relative à la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement,
Considérant la nécessité de procéder à un virement de crédit en section d'investissement pour la réhabilitation de la salle polyvalente,

DECIDE

Article 1 : Les virements de crédits suivants :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT Intitulé des comptes	Diminution de crédits		Augmentation de crédits	
	Compte	Montant (€)	Compte	Montant
OP : rénovation boulodrome (187) Bâtiments publics	2131	35 000,00		
OP : Réhabilitation salle polyvalente (195) Bâtiments public			2131	35 000,00

Article 2 :

Charge Mme la secrétaire générale de mairie de procéder aux virements.

Article 3 :

La présente décision sera transmise :

- au représentant de l'Etat
- au comptable public.

Fait à Yssandon, le 13/11/2024

Le Maire,
Didier DUBUIS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211928908-20241113-DC2024-11-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 20/11/2024